



# MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54

Mail : [mairiefremecourt@orange.fr](mailto:mairiefremecourt@orange.fr)

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 Février 2019 sous la présidence de Denis BOUILLIANT Maire de Frémécourt

**Membres présents :** DEVALOIS Jean-Pierre, TEYSSOT Chantal, ZAMIA Eric, ROSIER Claude-Bernard, VINCENT Brigitte, BOUILLE-HUET Sophie, BOURRAT Marie-Pierre.

**Absents excusés :** BAHRI Joëlle, VALETTE David

**Absents :** GILLES José donne pouvoir à ZAMIA Eric  
CATELON Monique donne pouvoir à ROSIER Claude-Bernard

**ARRIVES A 20H30 :** TEFAMIKAEL Maria, CHEVALLIER Mickaël, BALAN Stéphane

**Secrétaire de séance :** ROSIER Claude-Bernard

La séance est ouverte à 20h00

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL :**

Présentation du procès-verbal du conseil municipal du 13 Décembre 2018. Après lecture le procès-verbal est accepté par la majorité, deux voix contre.

2) **ADHESION DE LA COMMUNE DE NEUILLY-EN-VEXIN AU S.I.A.R.P. (Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Pontoise) :**

Après lecture de la proposition faite par le S.I.A.R.P. le conseil municipal accepte l'adhésion de NEUILLY-EN-VEXIN au S.I.A.R.P. à l'unanimité.

3) **TRAVAUX :**

- Après présentation par Monsieur le Maire il est décidé à l'unanimité de retenir la société ATCP TP pour les travaux Rue des Petites Fontaines pour un montant de 10 912€ HT.
- Après présentation par Monsieur le Maire du projet de travaux d'accessibilité et de sécurité du parvis de l'école, il est décidé à l'unanimité de retenir la société BENOIT TP pour un montant de 16 460.80€ HT.
- Après présentation par Monsieur le Maire des travaux projetés d'aménagement de la maison communale, l'ensemble du projet sera réétudié.

- Après présentation par Monsieur le Maire, il est décidé de faire appel au cabinet de géomètre BRIER & DEUTSCH pour un bornage de l'intégralité de la sente allant du chemin de la Cavée à la rue des Petites Fontaines pour un montant global de 4008€ TTC.
- Après présentation par Monsieur le Maire du renouvellement du contrat gaz avec la société ENGIE, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition sachant que le budget annuel prévisionnel sera d'un montant de 3396.68€ par an.

#### 4) **FETE DE LA SAINT-JEAN :**

Pour la fête du 22 Juin il a été retenu le DJ. Un contact devra être pris avec la société « Au poulet d'Antan » pour animer le repas du soir.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### a) **STATIONNEMENT RUE DES VIEILLES VIGNES :**

Problème de stationnement rue des Vieilles Vignes. Il sera envoyé un courrier aux personnes concernées pour résoudre ce problème.

#### b) **VIADUC DE GENNEVILLIERS :**

Remerciement du Conseil Départemental concernant la motion du Comité de Défense des Riverains de l'A15 approuvée par la commune.

#### c) **CAHIER DE DOLEANCES DU GRAND DEBAT NATIONAL :**

Mise à disposition d'un cahier de doléances au secrétariat de la Mairie.

#### d) **REMERCIEMENT DU MAIRE :**

Remerciement de Monsieur le Maire pour le travail effectué suite aux événements climatiques de ce mois. Monsieur le premier adjoint fait une déclaration concernant le manque d'implication de certains conseillers en cette période difficile ou la sécurité de l'entrée de l'école et des rues doivent être assurées par la commune. Cette absence de solidarité s'est déjà produite en 2018 et il souhaite pour 2020, si les conditions climatiques le nécessitent, que les conseillers s'investissent personnellement dans la mesure de leurs disponibilités.

#### e) **ECLAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur le Maire est critiqué d'avoir éteint l'éclairage public pendant une période de 1h00 à 4h00 du matin. Il assume son entière responsabilité sur ce sujet ayant pour but de faire un test sur la base : - de la pollution lumineuse, la transition énergétique, une économie financière, et sur le rapport de gendarmerie concernant la sécurité. Il est regrettable que l'intérêt privé soit supérieur à l'intérêt général. L'éclairage sera remis en place la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.